

AVIS

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2019

Rapporteur: Monsieur Jean-Pierre HILLEWAERE

20 Novembre 2018

Éclairer l'avenir

RESULTATS DE VOTE

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional Hauts-de-France, réuni en Assemblée Plénière le mardi 20 novembre 2018 à Lille, sous la présidence de M. Laurent DEGROOTE, Président,

Vu:

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- la loi la loi n° 86-16 du 16 janvier 1986 relative à l'organisation des régions,
- la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- l'article 250 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle 2),
- la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral,
- la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Sur saisine de Monsieur le Président du Conseil régional Hauts-de-France sur le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2019,

Vu le projet d'avis élaboré par la Commission 8 « Finances, budget, contractualisation, fonds européens »,

Après avoir entendu Jean-Pierre HILLEWAERE, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le présent avis :

CONSEILLERS AUTORISÉS À VOTER (PRÉSENTS ET POUVOIRS): 141

POUR: 116
CONTRE: 4
ABSTENTIONS: 5

NE PRENANT PAS PART AU VOTE: 16

LES CONSEILLERS DE LA COMMISSION

Le Président de la Commission 8 « Finances - Budget -Contractualisation - Fonds européens », Jean-Pierre HILLEWAERE, tient à remercier pour leur participation et leur disponibilité :

PREMIER COLLÈGE: ENTREPRISES ET ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES NON SALARIÉES

- > BAZAN Laure Union des Entreprises de Proximité (U2P)
- > MAERTENS Christophe Chambre nationale des professions libérales
- > MOENECLAEY Véronique Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
- > OLEKSY Jean-Claude MEDEF
- > ONA LA MICELA Carolina CPME
- > VAUTRIN Jacqueline CPME

DEUXIÈME COLLÈGE : SYNDICATS DE SALARIÉS

- > CAGNY Nathalie Union régionale CFDT
- > DELAIRE Cathy
 Union régionale CFE-CGC
- > FONTAINE Guy Comité régional CGT
- > GOURIER Annie Union régionale FO
- > GRUNDT Valérie Comité régional CGT
- > PAQUENTIN Dominique Union régionale CFDT

LES CONSEILLERS DE LA COMMISSION

TROISIÈME COLLÈGE: VIE COLLECTIVE

- > CHARPENTIER Eric Réseau bancaire mutualiste
- > CHOCHOIS Laurent
 Associations de protection de l'environnement
- > COUSIN Arnaud
 Protection sociale
- > DOMANGE Florence Mouvement Associatif
- > MARCHEIX Pascal Recherche et technologie
- > MORZEWSKI Christian Culture

LES CORRESPONDANTS BUDGÉTAIRES:

- > BARBIER Gérard
 - C5 Environnement
- > BREBANT Christian
 - C3 Lien social, cadre de vie, santé
- > COUDSI Jacques
 - C1 Formation pour tous et orientation tout au long de la vie (Formation professionnelle et apprentissage)
- > CUVELIER Michel
 - C6 Mobilités, transports
- > DUCARNE Catherine
 - C1 Formation pour tous et orientation tout au long de la vie (Lycées)
- > LF DOUJFT Yves
 - C1 Formation pour tous et orientation tout au long de la vie (Formation professionnelle et apprentissage)
- > LFSNF Bernard
 - C2 Développement économique, international, recherche
- > LEFEBVRE Ghislaine
 - VP1 Métiers de demain
- > MERVIEL Philippe
 - C4 Culture pour tous, tourisme
- > ROLLET Philippe
 - C1 Formation pour tous et orientation tout au long de la vie (ESR)

REMERCIEMENTS

Le CESER remercie Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Conseiller régional délégué au budget pour sa participation à la Commission « Finances, budget, contractualisation, fonds européens » et ses échanges avec les conseillers dans le cadre de l'examen du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2019.

Il remercie également Madame Audrey DEMARETZ, DGA du Pôle Ressources, Madame Vanina GRAVE-NOIROT, Directrice des Finances et Monsieur Antoine RANGEON, Directeur adjoint des Finances.

PROPOS INTRODUCTIFS

Le CESER retient la mise en avant, au sein de ce Rapport d'Orientations Budgétaires, d'un certain nombre d'éléments pour l'année 2019 qu'il convient de prendre en considération et qui auront des incidences sur le budget régional :

- l'engagement de la Région Hauts-de-France dans le dispositif de contractualisation avec l'Etat, prévu par la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (loi du 22 janvier 2018) ;
- la profonde réforme de l'apprentissage initiée dans le cadre de la loi Avenir professionnel du 5 septembre 2018, qui a un impact conséquent sur le périmètre de l'action régionale en la matière et dont les premiers effets seront visibles au sein du budget 2019 (cf. les primes aux employeurs d'apprentis);
- la reprise par la Région à compter du 1er janvier 2019 de l'exploitation des dessertes des Trains d'Equilibre du Territoire (TET) des lignes Paris Amiens Boulogne et Paris Saint-Quentin Maubeuge/Cambrai.

LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES POUR 2019

Le ROB 2019 rappelle la poursuite de la stratégie budgétaire régionale fixée il y a 3 ans, visant à revenir à une situation financière plus saine à l'horizon 2021. Cette stratégie s'articule autour des objectifs financiers suivants :

- améliorer la capacité de désendettement sur le mandat pour atteindre 9 ans à l'horizon 2021,
- contenir la hausse de la dette à moins d'1 milliard d'euros sur le mandat,
- garantir un niveau d'épargne brute supérieur à 250 M€ par an.

Cette trajectoire financière a été accompagnée d'un plan d'économies (qui doit atteindre pour rappel 300 M€ d'économies en dépenses de fonctionnement sur la durée du mandat).

Le ROB met en avant le redressement progressif de la situation financière de la collectivité et avance les premières prévisions pour l'exécution du budget 2018 avec :

- une épargne brute proche de 380 M€ (le BP 2018 annonçait un montant de 306 M€);
- une dette souscrite qui serait inférieure à l'amortissement contractuel ;
- un désendettement (pour la première fois) de la collectivité d'environ 100 M€, tout en ayant réalisé un effort dynamique sur l'investissement;
- il nous a été indiqué une épargne nette en hausse de 75 M€.

Les efforts réalisés sur les deux dernières années et les résultats qui en découlent permettent pour 2019 d'ajuster les plafonds prévisionnels de dépenses à la hausse jusque 2021, le ROB annonçant « une réelle avance dans la réalisation de notre plan d'économies ». Ces ajustements portent sur un montant global de 146 M€ en investissement et 131 M€ en fonctionnement.

INVESTISSEMENT - Dépenses réelles

(hors fonds européens, remboursement du capital des emprunts, transfert de compétence Transports, et TET)

Plafond sectoriel (en M€)	CA 2016	CA 2017	BP 2018	BP 2019	2020	2021
Total	692,6	558,2	714,3	739,0	712,0	691,3

FONCTIONNEMENT - Dépenses réelles

(hors fonds européens, charges financières, plan Pacte au titre de la Formation professionnelle, transfert de compétence Transports, et TET)

Plafond sectoriel (en M€)	CA 2016	CA 2017	BP 2018	BP 2019	2020	2021
Total	1857,2	1 797,9	1 829,10	1 820,0	1 797,1	1792,9

Source: ROB 2019

en millions d'euros avec fonds européens et transferts de compétence	Equilibre projeté du BP 2018	Equilibre projeté du BP 2019
FONCTIONNEMENT		
Recettes	2 607	2 655
Dépenses	2 300,8	2 334
dont dépenses sectorielles	1829,1	1 820,0
dont charges financières	71,7	67,0
dont fonctionnement TET	-	37,0
dont Pacte	-	12,0
dont transports scolaires et inter-urbains	350,7	356,0
dont fonds européens	49,3	42,0
Epargne brute	306,2	321
Taux d'épargne brute	11,8%	12,1 %
INVESTISSEMENT		
Remboursement capital dette	175	182,0
Epargne nette	131,2	139
Taux d'épargne nette	5,0%	5,2 %
Recettes hors dette	307,4	366
Dépenses hors dette	820,5	931
dont dépenses sectorielles	714,3	739,0
dont TET	-	21,0
dont transports scolaires et inter-urbains	4,1	14,0
dont fonds européens	102,1	157,0
Emprunt	382	426

Source : Présentation ROB 2019 par la Région

L'équilibre budgétaire pour 2019 tel que prévu au sein du ROB se caractérise par :

- Une hausse des recettes régionales de 48 M€ en fonctionnement par rapport au BP 2018 et de 58,6 M€ en investissement (hors dette), sachant que la Région n'a quasiment aucune maîtrise sur celles-ci. Il convient notamment de relever concernant les recettes :
 - > le dynamisme anticipé de la CVAE et de la fraction de TVA (qui intervient en substitution de la Dotation Globale de Fonctionnement)

- > la poursuite de la convergence, décidée par la Région, des tarifs de la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules (-4 M€)
- > l'inscription du plan d'investissement des compétences et démarrage du PACTE (+ 42 M€)
- > la prise en charge de l'exploitation des TET (+15 M€) en fonctionnement
- > l'inscription d'une recette de 17,6 M€ en 2019 dans le cadre de l'acquisition des rames TET en investissement

- une baisse de 9M€ des dépenses sectorielles de fonctionnement par rapport au BP 2018 (à périmètre constant, soit hors frais financiers, hors transfert de la compétence transports scolaires et interurbains, hors TET, hors fonds européens et plan Pacte pour la formation professionnelle);
- une hausse des dépenses sectorielles d'investissement (à périmètre constant, hors dette, hors transferts Transports scolaires et interurbains, hors TET et fonds européens) de presque 25 M€ par rapport au BP 2018, portant principalement sur les politiques Lycées, Transport, Aménagement du territoire, Culture;

- une épargne brute annoncée en 2019 à 321 M€;
- une hausse de l'emprunt d'équilibre de 44
 M€ par rapport au budget précédent.

Le CESER réitère sa remarque visant à ce que la maîtrise des dépenses se fasse en concertation avec les partenaires potentiellement concernés et n'impacte pas la qualité des actions menées en direction des habitants de la région Hauts-de-France.



POSITION DU CESER

REMARQUES GÉNÉRALES

Le ROB 2019 indique dans son propos introductif que « le présent rapport repose sur (...) une présentation générale centrée sur les orientations structurantes, les choix politiques et les chiffres essentiels (...) », conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016.

Le CESER s'étonne de nouveau du peu d'informations fournies sur ces orientations structurantes et choix politiques qui se veulent essentiels. Dans une période marquée par la volonté de retrouver un budget soutenable, des choix forts sont nécessairement réalisés, et cela constitue une raison supplémentaire pour les expliciter encore davantage.

Le CESER note que cinq axes articulent désormais l'action régionale (contre 3 en 2018) :

- Favoriser l'emploi ;
- Développer l'équilibre des territoires ;
- Etre proche des habitants ;
- Etre efficace et moins cher ;
- Etre une région attractive.

Le CESER réitère les remarques qu'il avait formulées lors de ses précédents avis et regrette que ne soient pas détaillées les grandes orientations prévues pour chacune des politiques sectorielles.

Force est de constater les difficultés récurrentes rencontrées par le CESER pour répondre correctement à ses missions. Les quelques orientations mentionnées dans ce rapport demeurent en effet trop générales pour permettre au CESER d'avoir une vision précise de l'action de la Région, ce qui lui permettrait de la valoriser le cas échéant. Dans une période où l'action publique est questionnée, le CESER – institution représentative de la société civile organisée – a un rôle déterminant à jouer pour justifier la bonne utilisation des fonds publics. Pour ce faire, la présentation des orientations budgétaires mériterait beaucoup plus d'explications et de précisions.

Le CESER s'interroge notamment sur les fortes variations d'AE ou d'AP intervenant sur certaines politiques comme l'aménagement du territoire ou la culture, qui mériteraient d'être explicitées, eu égard à leur volume.

REMARQUES SUR LES POLITIQUES SECTORIELLES

Le CESER a souhaité formuler un certain nombre de remarques sur les politiques sectorielles du Conseil régional, au regard des quelques indications figurant dans le ROB et du tableau des engagements pluriannuels envisagés (AE-AP).

1 Formation professionnelle

Les engagements annoncés sur la formation professionnelle sont en forte augmentation, ce dont il faut se féliciter car la formation tout au long de la vie est un impératif économique et social. Cette évolution est due en particulier aux financements attendus au titre du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) et sa traduction dans le PACTE. Pour le reste, les dépenses sont stables. Dans une période charnière, avec la mise en place progressive de la nouvelle loi sur la formation professionnelle, le CESER rappelle l'importance de ces financements. Il insiste sur la nécessité de n'exclure aucun territoire, ni aucun individu et d'accompagner tous les niveaux de qualification.

2 Apprentissage

Les autorisations prévues sur l'apprentissage sont en baisse substantielle, tant en fonctionnement qu'en investissement. Cette baisse semble s'expliquer par la réforme de septembre 2018 puisque pour les primes aux employeurs d'apprentis, « il est prévu dès 2019 le versement d'une aide unique par l'Etat pour les contrats d'apprentissage débutant à compter du 1er janvier 2019. Le budget régional ne reprendra dès lors que l'historique restant à verser pour les contrats ayant débuté avant cette date ».

En tenant compte de cette évolution, le budget semble donc rester constant. Le CESER souhaite cependant que les orientations de la politique régionale soient précisées, et marque son inquiétude quant à l'impact régional de la réforme sur le financement de l'apprentissage.

3 Lycées

Les autorisations prévues pour les lycées sont en augmentation significative, notamment en investissement, du fait de la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement. Le CESER se félicite de ces évolutions.

4 Enseignement supérieur et Recherche

Pour l'Enseignement supérieur, les baisses dessinées en 2017 pour le fonctionnement se poursuivent (-22% depuis 2017). On constate à l'inverse une progression importante des dépenses d'investissement qui corrige la forte baisse de 2018.

Pour la recherche, la baisse des autorisations d'engagement se poursuit (au total -46% depuis 2017) ; les crédits d'investissement augmentent légèrement en 2019 mais la baisse aura été de 29% depuis 2017.

rappelle l'importance Le CESER de l'enseignement supérieur et de la recherche pour le développement économique et social de la Région. Il estime que le budget consacré n'est pas à la hauteur du SRESRI qui porte pourtant une belle et réelle ambition. En particulier, le financement régional de la Recherche est l'un des plus faibles de France. Sans un effort important et continu pour accompagner la recherche, il serait illusoire de penser que la Région puisse rejoindre un jour les grandes régions dynamiques de France et d'Europe. C'est la responsabilité des différents acteurs (Etat, collectivités, monde économique et social, monde académique) mais pour ce qui la concerne, la Région doit impérativement relever son niveau d'ambition et de financement.

5 Développement économique

En matière de développement économique et au regard des quelques indications figurant dans ce ROB, le CESER s'étonne de nouveau de la faiblesse du budget consacré à ce champ de compétence et de sa stabilité annoncée pour 2019. Le CESER souhaiterait disposer d'une information plus complète sur les projets et programmes que la Région va déployer et sur les défis qu'elle souhaite relever.

6 Transports

La reprise par la Région à compter du 1er janvier 2019 de l'exploitation de deux lignes TET (Trains d'Equilibre du Territoire) est un fait marquant de l'année 2019 en matière de transport.

Si le Conseil régional devient autorité organisatrice sur ces lignes, l'Etat s'est quant à lui engagé à financer l'acquisition d'un matériel neuf sur ces dessertes et à participer aux coûts de fonctionnement liés à leur exploitation. Le ROB indique que le budget 2019 va intégrer le coût annuel d'exploitation de ces lignes pour un montant de 37 M€, la Région percevant une contribution d'exploitation à hauteur de 15 M€. Cela implique une prise en charge par le Conseil régional du différentiel à hauteur de 22 M€.

L'acquisition de matériel pour les TET représentera un coût d'achat global de 292,2 M€ qui s'échelonnera sur plusieurs années. La Région percevra pour cette opération une recette de 250 M€ en provenance de l'Agence de financement des infrastructures de transports de France.

Dans ce cadre, il est prévu pour 2019 :

- le versement d'une recette de 17,6 M€;
- l'inscription d'un crédit de 21 M€ en dépenses pour l'achat de ces nouvelles rames.

Le CESER note la hausse du budget de la politique Transports en 2019, en raison notamment de la prise en compte de l'offre TET au sein de la convention d'exploitation avec la SNCF.

Concernant la prochaine convention d'exploitation avec la SNCF, le CESER attend d'être saisi sur le sujet pour analyser de manière plus fine les termes de la renégociation.



CONCLUSION

LE CESER PREND ACTE DU ROB 2019
DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE,
TOUT EN RAPPELANT QUE LES
OBJECTIFS POLITIQUES DU MANDAT
ET LEUR DÉCLINAISON DANS LES
ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES, SE
DOIVENT D'APPARAITRE CLAIREMENT
AU SEIN D'UN TEL DOCUMENT, EN
METTANT EN AVANT D'UNE MANIÈRE
CLAIRE ET DÉTAILLÉE LES ACTIONS
STRUCTURANTES AU SERVICE DE LA
POPULATION DES HAUTS-DE-FRANCE.

Il rappelle par ailleurs que la communication de ce Rapport d'Orientations Budgétaires aux Assemblées 10 semaines avant l'examen du projet de budget (comme le prescrit l'article 107 de la Loi NOTRE) permettrait à ces dernières de faire des propositions susceptibles de modifier le contenu même de ce budget : il s'agit d'une exigence démocratique qui permettrait la prise en compte de l'expression des élus. Cela n'est hélas pas possible à l'heure actuelle. Cette remarque avait déjà été formulée l'an dernier.

Le CESER rappelle que l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 (dite loi de Grenelle II) soumet les collectivités territoriales à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget d'un rapport sur la situation en matière de développement durable et que l'article 61 de la loi du 4 août 2014 sur l'égalité entre les femmes et les hommes prescrit de présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le CESER considère qu'au regard de leur contenu, ces rapports peuvent apporter un éclairage important pour l'examen du projet de budget. et de ses grandes orientations.

Le CESER demande à ce que ces documents soient impérativement joints au Budget Primitif 2019 à venir.

Surlignage orange = disparition de l'intitulé d'une politique dans le tableau du ROB 2018 (entre 2017 et 2018) Surlignage vert = nouvel intitulé de politique apparaissant dans le tableau du ROB 2018 (entre 2017 et 2018) Surlignage jaune = disparition de l'intitulé d'une politique dans le tableau du ROB 2019 (entre 2018 et 2019)

ANNEXES

 COMPARAISON ENTRE LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGÉS AU SEIN DU ROB 2019 AVEC CEUX DES ROB 2017 ET 2018

Dépenses publiques (en Millions d'euros)	Fonctionnement			Investissement		
	AE 2019	AE 2018	AE 2017	AP 2019	AP 2018	AP 2017
Administration générale				2,4	1,0	3,0
Agriculture	11,71	11,4	10,5	15,8	9,8	11,2
Aménagement du territoire	11,85	11,9	11,0	207,8	59,0	49,0
Aménagement numérique du territoire	3,76	4,0	4,3	5,04	4,5	3,3
Apprentissage	109,99	166,5	161,5	30	4,9	6,0
Communication sportive			0,3			
Contrats aidés	4	4,4	4,7			
CREPS		1,2	1,2	0,62	12,9	1,1
Culture	93,65	79,8	72,7	30,18	26,2	15,9
Culture scientifique et technique	1,35	1,1				
Développement économique	56,46	56,6	64,4	60,92	65,1	45,2
Développement social urbain et			1,7			0,4
entreprenariat						
Economie sociale et solidaire			2,1			1,6
Enseignement supérieur	11,84	12,5	15,3	33,95	9,8	27,6
Environnement			12,6			9,7
Environnement – Biodiversité	4,63	4,5		2,7	1,1	
Environnement – Climat, air, énergie	5	4,9		8,85	3,0	
Europe	1,42	0,8	0,4			
Formation professionnelle	319,46	208,7	265,1			
Formations sanitaires et sociales	121,6	121,6	122,8	1,6	1,6	1,6
Gestion patrimoniale en culture				18,9	7,0	
Innovation numérique	3,54	3,5		3,71	3,5	
Innovation sociale	8,21	7,8		94,3	28,0	
Jeunesse	2,46	2,4	2,6	5		18,2
Liaisons routières		0,4	88,2			
Lycées	185,63	160,8	161,6	305,13	136,4	191,7
Mer et littoral	2,05	1,9	1,7	7,13	6,6	3,4
Parc de matériel						0,1
Ports	8,65	7,7	9,6	27,92	28,6	18,5
Promotion des usages numériques			3,1			0,6
Recherche	14,82	15,9	27,4	13,93	13,0	19,6
Relations internationales	2,65	2,0	0,8	0,85	0,4	0,4
Rénovation urbaine et logement			4,7			30,0
Santé	3	3,5	5,0	4	4,0	5,7
Sports	14	13,7	13,7	29,8	3,5	5,4
Syndicats			1,7			
Système d'information	3,84	4,9		5,55	7,0	
Tourisme	9,55	9,0	10,0	1,15	1,2	0,8
Transports	489,67	446,8	678,5	364,83	394,3	319,1
Transports scolaires et interurbains	0,11	345,8		0,16	3,3	
Troisième Révolution Industrielle	0,6	0,6	0,7			
Vie associative	7,74	6,8	5,1			
Total	1511,24	1 723	1764,5	1282,22	835,5	789,1

Source: CESER (sur la base de la comparaison entre les ROB 2019, 2018 et 2017)



DÉCLARATIONS DE GROUPES



Groupe de Concertation Savoirs et Création de Valeurs CESER – ROB 2019

Le groupe de concertation partage l'analyse et les préconisations du rapporteur. Il votera l'avis.

Attaché au développement de la société de connaissance, élément indispensable du développement économique, social, humain de notre région, il rappelle toute l'importance d'une politique ambitieuse en matière de formation et de recherche.

En matière de formation, il faut à la fois remédier aux fléaux qui affectent particulièrement notre région — par exemple lutter contre l'illettrisme, favoriser la formation des jeunes et des demandeurs d'emploi sans qualification ou avec de faibles qualifications — et préparer l'avenir. La réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage doit être l'occasion de mobiliser tous les acteurs du monde économique et social, des collectivités et de la formation :

- pour améliorer la formation des personnes peu qualifiées afin de réduire les risques de chômage et l'enfermement dans des emplois mal rémunérés et de qualité médiocre; point sur lequel insiste l'OCDE — parmi d'autres institutions — dans son rapport annuel;
- pour développer une véritable stratégie de formation tout au long de la vie qui permette une montée en qualification de tous et l'acquisition de compétences nouvelles, conditions indispensables d'un renouveau économique et social de la région, mais aussi de l'épanouissement des individus. Cette stratégie ne doit mettre à l'écart ni des territoires, ni des individus.

D'autre part, il y a nécessité d'un engagement financier fort de la région sur les conditions de vie étudiante et d'études pour favoriser la réussite en lien avec le Schéma directeur de la Vie étudiante porté par la ComUE et le CROUS de Lille élaboré en 2016 (portant sur 4 thèmes: Information vie étudiante, Accueil-accompagnement ; Autonomie, Équilibre - épanouissement - citoyenneté). Beaucoup de régions ont porté une vraie ambition sur ce sujet, les Hauts de France doivent le montrer aujourd'hui s'ils veulent être une région attractive pour les jeunes.

Dans cette mobilisation la région a un rôle essentiel à jouer. Et par son budget peut inciter et accompagner.

Le groupe ne peut marquer que ses plus vives inquiétudes sur les moyens consacrés par la région à la recherche-innovation-transfert. Si le SRESRI porte une belle ambition et une stratégie très pertinente, les moyens ne sont pas au rendez-vous. Si rien n'est fait, la région restera l'une des toutes dernières régions de France en matière de recherche. Et cela affectera immanquablement et de façon significative, son avenir (à moyen/long terme), sur sa dynamique de développement économique. Il est urgent et crucial de faire preuve de volontarisme dans ce domaine et de ne pas se limiter aux seuls mots.

De nombreux rapports émanant d'organismes nationaux ou internationaux, et du monde académique soulignent pourtant toute l'importance de la recherche et de la disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée pour favoriser le dynamisme économique et social. Le CESER l'a rappelée dans son rapport avis sur l'ESR. Cette ambition aurait dû mieux apparaître dans le ROB. Elle est vivement attendue dans l'expression des priorités qui seront portées pour chaque politique de la région par son projet de budget.



Groupe de Concertation T.E.S du CESER des Hauts-de-France

Avis du groupe Transition Écologique Solidaire sur le projet d'avis du CESER relatif au Rapport d'Orientation Budgétaires de la Région Hauts-de-France 2019

Le groupe tient d'abord à remercier la chargée de mission, le président et les membres de la commission pour le travail réalisé concernant l'examen du ROB 2019. Le groupe TES regrette que ce travail se réalise encore une fois dans un cadre contraint voire non réglementaire en raison de l'attitude du Conseil régional qui ne fournit pas au CESER, d'une part, les documents dans les temps réglementaires nécessaires à un bon travail, d'autre part, l'intégralité des documents réglementaires nécessaires à notre expression, que ce soit le rapport Egalité homme-femme et le rapport de Développement Durable 2018. Il s'agit de bilans que le groupe considère comme important pour guider le choix des élus pour le ROB 2019.

Le groupe TES tient à formuler les remarques suivantes :

- 1. Comme l'avis du CESER, Le groupe TES regrette, comme en 2017 et 2018, que l'exécutif régional n'ait pas mis en corrélation ce ROB avec ses orientations politiques qu'il met en œuvre depuis deux ans. Cette façon de faire aurait permis d'éclairer le CESER sur la compatibilité des éléments d'orientations comptables et financières proposées avec les feuilles de routes des politiques régionales pour la période 2017-2021. Ces éléments auraient été à nos yeux un élément indispensable à la compréhension du rapport.
- 2. En complément des observations contenues dans l'avis du CESER, le groupe TES constate avec une très légère satisfaction que les budgets biodiversité, Climat Air Energie, Vie associative, sport, jeunesse et, de façon générale, presque toutes les politiques touchant à l'environnement et au cadre de vie des habitants de notre région bénéficient elles aussi d'une hausse pour 2019 (1.9 à 2.6%). Le groupe TES rappelle que, sur la période 2017 et 2018, bon nombre de ces politiques ont vu leur budget divisé par 2 ! Le groupe TES regrette toutefois que l'effort financier ne soit ni en adéquation avec les politiques sectorielles ambitieuses votées et affichées par le Conseil régional, ni en adéquation avec l'urgence à agir au regard des situations de précarité environnementale et sociale qui touche une majorité des territoires et des habitants de la région.
- 3. Le Groupe TES regrette l'absence de politique volontariste et de moyen financier sur les enjeux de santé dont le budget, déjà minuscule, baisse encore. Il est vrai que, sur les enjeux de Santé Environnement, la région dispose d'un tel bon cadre de vie que dès qu'il fait beau et chaud il est nécessaire d'enfermer les bébés et les personnes âgées pour qu'elles ne tombent pas malade !!!!
- 4. Enfin le groupe TES regrette le manque d'ambition voir de régression (-7%) de la région sur les budgets des politiques transports, d'enseignement supérieur et de recherche. Nous regrettons que ces enjeux ne soient pas considérés comme un vecteur de dynamisme des politiques régionales structurant pour l'avenir alors qu'ils seront le cœur du prochain Programme Opérationnel Européen 2021/2026.

Concernant, le rapport du CESER, le groupe TES l'a lu en considérant que L'exécutif régional n'entend pas la voix de la société civile, quand nous lui demandons de respecter les délais réglementaires pour notre expression ni quand le CESER ne fait que réclamer des documents que le conseil régional a l'obligation de produire. Pour montrer sa désapprobation, le groupe TES invite l'ensemble des conseillers du CESER à s'abstenir.

Groupe de Concertation ADC/ Associations Dynamiques Citoyennes

Projet Avis/ROB 2019

Séance Plénière du mardi 20 novembre 2018

Le Groupe de Concertation ADC/ Associations Dynamiques Citoyennes remercie la Commission 8, son président et ses membres, pour la justesse du projet d'avis, réalisé une nouvelle fois dans un temps très contraint.

En ce sens, la motion votée lors de l'assemblée plénière du mardi 16 octobre, et ré-évoquée lors du dernier Bureau du CESER du 6 novembre dernier, relativement à l'article R 4139-9 du CGCT, et au respect du délai des 12 jours pour la transmission des documents régionaux, revêt un caractère important et pas du tout anodin.

Nous arrivons déjà à la moitié de l'actuel mandat de l'assemblée régionale et, en guise de bilan intermédiaire, l'interpellation du président du Conseil régional par le président du CESER n'est pas anecdotique, afin de rappeler politiquement le respect des règles légales en direction des différents services régionaux. C'est une question de fonctionnement démocratique qui concerne la deuxième assemblée régionale représentant la société civile, et le Groupe ADC s'associe pleinement à la démarche engagée.

Pour ce qui concerne le ROB 2019, il est un constat que l'ensemble des documents et des explications concourant à la lisibilité et la compréhension de l'ensemble des orientations budgétaires ne sont pas transmis concomitamment, ce qui est dommageable pour un exercice complet et cohérent d'analyse.

Rejoignant les différentes remarques sur les politiques sectorielles, on peut effectivement s'interroger, en particulier, sur la faiblesse du financement régional pour la Recherche, qui est l'un des plus faibles de France ; il y a là, pour le moins, un paradoxe qui porte sur l'ambition d'un dynamisme fort et du rayonnement de la région des Hauts-de-France à l'échelle européenne.

Il est à relever que la baisse de l'utilisation des fonds européens dans la partie fonctionnement nous questionne (BP 2018 = 49,3 M€/ BP 2019 = 42,0 M€) : il serait souhaitable, là aussi, que nous ayons des précisions et des explications.

De même, la lutte contre l'illettrisme, avec une situation pour le moins persistante et préoccupante, mériterait des éclaircissements quant à la priorisation des réponses territorialisées.

Il y a, par ailleurs, une interrogation à relever pour ce qui concerne l'évolution prévisionnelle des effectifs et la structure des dépenses de personnel de la région (Cf. Feuille n° 22 de la Délibération).

Il y est précisé le nombre d'agents bénéficiant d'une RQTH/ Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé, soit **1.037 personnes** pour un total régional de 8.011 agents permanents, dont 809/4.957 dans les lycées, et 228/3.054 pour le siège et les ports.

Cela représente un taux d'emploi direct de **12,94** % (*indiqué* 11,96 % dans le document) pour un taux de **6,39** % dans la fonction publique territoriale en 2016 (et de 7,36 % au 31/12/2017 – source FIPHFP Hauts-de-France). Ce taux atteint **16,32** % pour les personnels des lycées qui, de surcroît, ont une moyenne d'âge de plus de 4,4 ans par rapport à la moyenne régionale de 48,6 ans en 2017.

On pourrait donc attendre dans le document, à la fois une référence à la convention signée entre le Conseil régional et le FIPHFP, et la manière dont la prise en compte et l'accompagnement des personnes en situation de handicap va s'opérer, dans le cadre de la gestion prévisionnelle des ressources humaines (où sont seulement évoqués la prévention des phénomènes d'usure professionnelle et l'analyse de la pénibilité des métiers – Cf. Feuille 24).

Pour terminer, on note une évolution substantielle des autorisations d'engagement/ AE de 2017 à 2019 pour la « Vie associative » (5,1 − 6,8 − 7,74 M€ en 2019), ce qui représente une augmentation de 13,8% de 2018 à 2019, après un bond de 33 % (de 2017 à 2018), soit une hausse d'un peu plus de la moitié sur 3 exercices, ce qui constitue, globalement, une bonne nouvelle, pour le soutien aux dynamiques associatives régionales. Pour autant, des précisions et des explications sur ces évolutions seraient précieuses, par rapport à la taille, la diversité et le rayonnement territorial des structures financées; peut-être - et ce serait souhaitable - que le Budget Prévisionnel 2019 nous donnera quelques éléments en la matière.

Au-delà de ces différents questionnements complémentaires, le Groupe de Concertation ADC/ Associations et Dynamiques Citoyennes votera le rapport-avis.

la cgt

CESER - Assemblée plénière du 20 novembre 2018

Avis relatif au rapport d'orientations budgétaires pour 2019 du Conseil régional

Pour mener à bien ses missions, le CESER a besoin d'avoir du temps et des éléments suffisants pour :

- appréhender les dossiers,
- les analyser,
- proposer et argumenter,
- se positionner.

Le non-respect des délais de 12 jours de communication (CGCT article R4134-9), du délai de 10 semaines entre l'examen du ROB et du BP (CGCT article L4312-1), et l'absence d'éléments sur les politiques sectorielles entravent l'action du CESER.

Le ROB indique « une réelle avance dans la réalisation du plan d'économies décidé par le Conseil régional » ... sans apporter les éclairages nécessaires sur les choix dans les politiques sectorielles impactant directement les populations. Un ROB ne peut se résumer à un pseudo plan prévisionnel de gestion budgétaire et financière. Il doit mettre en perspective des politiques sectorielles et structurantes dans une vision pluriannuelle.

La finalité donnée à une logique d'autofinancement ne fait pas une politique régionale ambitieuse.

Le groupe CGT se questionne sur plusieurs points.

- Sur la formation professionnelle :
 - Fonctionnement : l'effort régional, si l'on retire le Plan d'Investissement Compétences (budget de l'Etat), acte la diminution de 21% de 2018.
 - Pas d'investissement, donc des plateaux techniques devenant obsolètes et à terme des formations qui vont fermer.
- Sur les transports :
 - De fortes évolutions budgétaires liées à la reprise des TET laissant à charge de la Région au moins 62 M€, avec quel impact sur les TER ? Il est urgent que les éclairages nécessaires soient apportés sur la future convention TER!
 - Quelle politique régionale sur les transports scolaires et leur gratuité ?
- Sur la recherche :

Une confondante stagnation qui ne permet pas un grand ReV3, ni une relance de l'industrie et de l'emploi, alors que l'effort des entreprises régionales reste insuffisant.

Sur l'aménagement du territoire :

Une augmentation de près de 150 M€ en investissement sans que soient indiqués les projets correspondants. Dans son avis sur le BP 2018, le CESER pointait déjà que les évolutions n'étaient « pas retracées dans le rapport de présentation du Conseil régional ».

Sur les effectifs et dépenses de personnel :

L'augmentation de la moyenne d'âge, le nombre potentiel de départs en retraite, conjugués avec la baisse de 0,47% du budget par rapport au BS 2018 n'augurent rien de bon en termes d'emplois et de conditions de travail.

Le groupe CGT salue le travail effectué par les conseillers et chargés de mission du CESER dans des conditions anormalement contraintes et préjudiciables, dénoncées lors de l'Assemblée plénière du 16/10 et du bureau du 06/11.

Les conditions de légalité n'étant pas respectées, le groupe CGT ne prendra pas part au vote.

Il sera vigilant sur le respect de la légalité relative à l'adoption du BP 2019, et à la validité de la délibération du Conseil régional.



Assemblée plénière du CESER Hauts-de-France du mardi 20 novembre 2018

Déclaration CFDT sur le projet d'avis relatif au rapport d'orientation budgétaire pour 2019 du Conseil Régional Hauts de France

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nouvelle année budgétaire, mais contrainte financière identique au fil des ans. Si la région a contractualisé avec l'Etat en matière budgétaire via un pacte financier prévoyant un taux de croissance annuel maximal des dépenses de fonctionnement de 1,10%. Il apparait nécessaire en fin d'exercice d'obtenir un réajustement en fonction d'aléas financiers conjoncturels qui pourraient apparaître en cours d'année, par exemple comme dans le domaine de l'aide aux entreprises pour favoriser la création d'emplois.

Certes les objectifs de stratégie financière de la Région depuis 3 ans permettent le désendettement et la maîtrise de la dette, mais ils ne doivent pas occulter les aspirations de la population de notre Région en matière d'emploi, de santé, d'environnement etc.... Pour la région obtenir un satisfecit favorable de l'agence de notation Standard et Poor's c'est bien, améliorer les conditions de vie des familles en région c'est essentiel.

La Région bénéficiera de l'aide de l'Etat dans le cadre du Grand Plan d'Investissement 2018-2022 de financement pour la mise en œuvre du PIC (programme d'investissement compétences) à destination des jeunes décrocheurs et des chômeurs peu qualifiés, cependant la C.F.D.T. regrette fortement la stabilisation des dépenses de la formation professionnelle dans le cadre de ses compétences régionales, c'est dommageable. Il est indéniable que la formation débouche sur une qualification, de même il est primordiale de lutter contre l'illettrisme abyssal en région Hauts de France, pour ces domaines, l'affichage d'une politique offensive dans le présent Rob n'est pas réellement affirmée

En matière de transport, l'exploitation des dessertes T.E.T. train d'équilibre des territoires prend en compte les lignes Paris-Amiens-Boulogne et Paris St Quentin/Maubeuge/Cambrai ce qui constitue une mesure positive. Cependant, les difficultés routières pour parvenir sur Lille demeurent, au-delà la qualité de l'air en Région s'aggrave, certes cela n'est pas de la compétence de la Région mais a une incidence sur l'activité économique de la Région et surtout la santé de la population

Autre point d'interrogation, pour la C.F.D.T est celle de la politique de développement économique qui est stabilisée alors que les besoins essentiels pour améliorer l'emploi sont cruciaux, ce manque d'investissement de la région en la matière est préjudiciable, la Région doit être ambitieuse, mécaniquement, la dépense d'aujourd'hui engrangera des recettes sur les exercices suivants, humainement on ne peut laisser les demandeurs d'emploi notamment des jeunes sans solution et sans espoir d'activité professionnelle. La référence de capacité de désendettement de la Région au niveau des 8 années en deçà des 10 années de l'indicateur de limite des contrats de la Banque Européenne d'Investissement n'est pas une fin en soi.

Enfin, en ce qui concerne la gestion des ressources humaines des personnels de la Région, la politique de rationalisation et de mutualisation est entendable mais celle-ci ne doit pas se faire en l'absence de large concertation et ne doit pas déboucher sur une privatisation de certains services.

La CFDT souscrit pleinement au projet d'avis du groupe de travail de la C8 et votera celui-ci.



Assemblée Plénière du Mardi 20 NOVEMBRE 2018

CONTRIBUTION FO SUR LE PROJET AVIS « BUDGET ROB 2019 »

FO constate les délais contraints et le manque de temps pour mener des réflexions communes.

La Convention d'objectifs et de moyens et ses sanctions conclue avec l'état interroge FO quant au degré d'autonomie de la Région sur les finances même si elle correspond à sa stratégie budgétaire et à sa volonté de mener un plan d'économies de 300ME de fonctionnement pour la durée du mandat.

Le budget 2018 respecte les objectifs de niveau d'épargne brute, de dette souscrite et de désendettement de la collectivité. L'épargne nette serait de 75M€. En conséquence des ajustements de 145 ME en investissement, 131ME en fonctionnement ont pu être portés.

FO approuve cette maitrise de dépenses qui ne serait toutefois se faire au détriment des besoins sociaux et économiques des Hauts de France. La vision financière ne devrait en aucun cas impacter la vision politique.

Les 5 axes de l'action régionale : favoriser l'emploi, développer l'équilibre des territoires, être proche des habitants, être efficace et moins cher tout en étant une région attractive, reçoit le soutien de FO.

Nous manquons par contre de détails quant à leur réalisation.

Nous nous interrogeons des conséquences pour l'emploi, de la faiblesse du budget consacré au développement économique, de la baisse du fonctionnement dans l'enseignement supérieur et des crédits d'investissement dans la recherche de 29% depuis 2017 la plus importante au niveau national.

Les engagements sur la formation professionnelle en forte augmentation sont par contre un élément particulièrement favorable. Nous souhaitons que les modifications survenant dans ce domaine comme dans celui de l'apprentissage ne puissent priver quiconque de ses besoins.

Les autorisations prévues pour les lycées en augmentation significative sont un élément favorable.

La reprise par la Région à compter du 1/1/2019 de l'exploitation de 2 lignes Trains d'Equilibre des Territoires (TET) correspond totalement au second axe de l'action régionale. FO s'en félicite mais par contre s'interroge fortement sur l'Avenir du Canal Seine Nord dont il n'est nullement question dans le ROB.

Le rapporteur demande que soit communiqués tous éléments permettant de mieux nous éclairer sur la politique de la Région. FO souscrit à cette demande.

FO remercie le rapporteur et la commission pour leur célérité et la qualité de leur travail.



CESER HAUTS DE FRANCE

Groupe de concertation CFTC

Espace Vauban / Bâtiment NAMUR - 3^{eme}Etage 199 rue Colbert 59000 LILLE

Déclaration du groupe de concertation CFTC relative au projet d'avis « Rapport d'Orientation Budgétaire 2019 »

Mardi 20 novembre 2018

Chers Collègues,

La CFTC souscrit aux principaux constats de ce projet d'avis.

Sur les grands équilibres budgétaires, l'orientation du Conseil Régional nous apparait saine.

Nous soulignerons cependant que la volonté de retrouver un budget soutenable implique des choix forts qui motivent notre vigilance sur les dépenses de fonctionnement que supportent essentiellement les personnels du Conseil régional.

La CFTC invite, à ce sujet, à un effort significatif d'accompagnement des agents dans l'évolution des services en termes de transparence sur les objectifs visés, d'évolution des conditions de travail et de perspectives professionnelles. Au-delà des questions budgétaires, l'avenir de la Région passe aussi par la condition faite aux 8.000 agents de la collectivité.

Également, la CFTC soutient l'expression du CESER relative à l'enseignement supérieur, la recherche et le développement économique. Nous considérons en effet que l'effort que nous consentirons aujourd'hui dans ces domaines construira l'attractivité de notre région de demain, donc de l'emploi.

Enfin, la Région Hauts-de-France deviendra autorité organisatrice des lignes Paris-Amiens-Boulogne et Paris-St Quentin- Maubeuge/Cambrai à compter du 1er janvier 2019. La CFTC y voit une opportunité pour le désenclavement des territoires Est et Quest des Hauts-de France.

La prise en charge par la Région de ces TET constitue un effort considérable : il portera tous ses fruits s'il s'accompagne d'un débouché rapide, fréquent et cadencé à la fois sur Paris (barreau Creil – Roissy), mais également Amiens et Lille. Il y a là une politique globale du déplacement par voie ferrée, mais également par les autres modes, à concevoir, à financer et à mettre en œuvre.

Ceci exposé, la CFTC votera le projet d'avis.

Séance plénière du CESER - 20 novembre 2018

Avis relatif au ROB 2019 du Conseil Régional Hauts-de-France Position de vote des groupes « Milieux économiques », « Artisanat », « Agriculture et ruralité »

Nous remercions tout d'abord le rapporteur Monsieur Hillewaere pour ce projet d'avis réalisé dans des délais très restreints.

Ce Rapport d'orientations budgétaires 2019 poursuit la stratégie pluriannuelle d'assainissement de la situation financière régionale à l'horizon 2021, en restant aligné aux objectifs de la mandature, notamment en termes d'emplois et de développement des territoires.

Du point de vue des grands équilibres budgétaires, nous constatons l'amélioration des soldes d'épargne brute et nette, ce qui témoigne du redressement progressif de la situation financière de la collectivité.

Dans un contexte de dépenses de fonctionnement maîtrisées, nous soutenons l'effort réalisé sur la politique de formation professionnelle, qui représente le troisième budget régional en intégrant le financement du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC). Ceci démontre que la Région a su mobiliser l'ensemble des acteurs afin d'augmenter globalement les crédits dédiés à la formation professionnelle.

En matière de développement économique, il est annoncé un budget « stabilisé », alors que les autorisations sont en baisse. Ceci appelle des précisions du Conseil régional. En effet, dans un contexte favorable « d'avance dans la réalisation du plan d'économies », nous aurions souhaité que les dépenses soient investies à la hausse au service du développement économique régional et à l'enseignement supérieur et la recherche, comme exprimé dans le ROB 2018.

Le ROB 2019 répond aux objectifs techniques et financiers que s'est fixée la Région. Pour autant, une meilleure visibilité sur les politiques sectorielles aurait éclairé l'assemblée sur les moyens affectés aux diverses priorités. Ceci est un point qui avait déjà été soulevé l'an passé, mais qui ne remet pas un cause le vote favorable de l'avis par le groupe.





Expression du groupe UNSA / CFE-CGC Plénière du 20 novembre 2018 Rapport d'Orientation Budgétaire

Le Groupe CFE-CGC/UNSA tient à remercier le rapporteur, le groupe de travail et les services du CESER pour la qualité du rapport-avis.

Le ROB est toujours un moment incontournable dans la vie d'une région. Ce dernier est censé porter les projets structurants des Hauts de France.

Le Groupe UNSA/CFE-CGC relève le caractère strictement financier des documents transmis. La logique budgétaire ne doit pas seulement être une logique financière.

Nous déplorons particulièrement le manque d'ambition concernant la Transition Énergétique et Écologique alors que. L'urgence climatique le nécessite.

Pour l'UNSA/CFECGC, les contrats de transitions écologiques devraient être le vecteur principal de la politique régionale, influençant tous les pans économiques, sociaux et environnementaux de la région.

Cette prise en compte ne pourra être que positive pour les formations, les emplois de demain, la lutte contre l'illettrisme numérique, la biodiversité, la mobilité mais aussi l'engagement citoyen.

Cette ambition transversale doit donc être élargie rapidement et devenir la norme.

Nous notons la réduction de la durée de désendettement en phase avec les objectifs qui va dans le bons sens.

Concernant les économies de fonctionnement, et même si elles permettent une meilleure réalisation sans recourir à l'emprunt, nous aurions souhaité plus de précisions concernant leurs origines et leurs impacts pour les services et les citoyens.

Enfin, notre groupe fait part de ses inquiétudes car malgré les différents engagements du Conseil régional, les délais de transmission des documents au CESER sont non seulement restés très contraints mais deviennent désormais plus courts que le délai légal...

Néanmoins, et eu égard au travail consolidé par la C8, le groupe UNSA/CFE-CGC votera l'avis.





Conseil Économique, Social et Environnemental Régional Hauts-de-France 151 Avenue du président Hoover • 59555 LILLE Cedex • Tél. : 03 74 27 58 15 Pôle d'Amiens : 15 mail Albert 1^{er} • BP 2616 • 80026 AMIENS Cedex 1 • Tél. : • 03 74 27 58 32





